

Pièces à fournir pour un PACS

- **Déclaration conjointe de conclusion de PACS dûment remplie et signée par les deux partenaires (CERFA 15725*02) ;**
- **Convention-type de PACS dûment remplie et signée par les deux partenaires (CERFA 15726*02) ou convention de PACS rédigée par les deux partenaires ;**
- **Justificatif d'identité EN COURS DE VALIDITÉ ;**
- **Copie intégrale d'acte de naissance (-3 mois ou -6 mois si acte non français) ;**
- **Justificatif de domicile (-3 mois).**

- **Nationalité étrangère :**
 - Acte de naissance -6 mois (avec la traduction faite par un traducteur assermenté)
 - Justificatif d'identité **EN COURS DE VALIDITÉ** ;
 - Certificat de célibat ;
 - Certificat de non-PACS - non inscription au répertoire civil et non inscription au répertoire annexe ;
 - Certificat de coutumes.

- **Si veuvage ou divorce :**
 - Livret de famille des anciennes unions avec mention de divorce ou de décès

Ou

 - Copie intégrale de l'acte de décès ou l'acte de mariage avec mention de divorce.

- **Si curatelle :**
 - La convention de PACS doit comporter l'identité et la signature du curateur.

- **Si tutelle :**
 - Autorisation du juge ;
 - La convention de PACS doit comporter l'identité et la signature du tuteur.